

PROVINCE DE BRABANT  
WALLON  
Arrondissement de NIVELLES



**Avis**

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à la connaissance du public que :

- **Le budget communal des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 approuvé en séance du Conseil communal du 19 décembre 2023 a été réformé par l'autorité de tutelle en date du 08 février 2024.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Finances, pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h

Ittre, le 15 mars 2024

La Directrice générale,

C. Spaute

Le Bourgmestre,



Ch. Fayt